



photo Ethiopie Gadot @2018

Les Hai(n)es

Autrefois source de combustible, de fourrage et dispensatrices d'ombre, les haies constituaient également jusque dans les années 1950 des clôtures naturelles pour les pâturages, et, sans que nous en ayons conscience à l'époque, protégeaient les terres de l'érosion et favorisait la biodiversité. Rendues ringardes par l'industrialisation de l'agriculture qui s'acharne depuis à leur destruction, les haies ont du mal à survivre.

Les bienfaits des haies



image : wikipedia

La liste des bienfaits des haies est impressionnante : protection de la terre contre les érosions hydriques et éoliennes, dégradation des nitrates et des produits phytosanitaires (limitant ainsi la pollution en aval), protection des troupeaux contre les

intempéries et l'ensoleillement excessif, amélioration des rendements agricoles grâce à l'effet « brise-vent », création d'habitats favorables aux polliniseurs, aux auxiliaires des cultures et au petit gibier, préservation du paysage et de son attractivité touristique, limitation des risques de coulées de boue en limitant les ruissellements, limitation de l'impact des pesticides, production d'énergie renouvelable grâce au bois issu de l'entretien. De plus, le système racinaire et la microfaune du sol améliorent la perméabilité du terrain, favorisant ainsi l'infiltration des eaux de pluies. Bref, les haies sont indispensables.

1,4 millions de km de haies détruites depuis 1950

Pourquoi tant de haine et si peu de haies ?

« Depuis les années 1950, 70% des haies, ces alignements d'arbres et d'arbustes qui dessinaient les paysages français, ont disparu, soit 14 million de kilomètres. Non seulement la destruction des haies se poursuit (15% du bocage a été détruit entre 2006 et 2021) mais elle s'accélère ! »¹ La situation écologique mondiale est catastrophique et le développement des haies dans nos latitudes fait partie des solutions dont on ne peut faire l'économie, si ce n'est au moins pour arrêter l'hémorragie.

Le bâton

Et pourtant, la réglementation Européenne interdit en principe aux agriculteurs bénéficiaires de la PAC d'arracher des haies, mais les contrôles et la déclinaison de la

¹Introduction de la campagne « sauvez nos haies » de Agir pour l'Environnement

mesure au niveau de la France ne donne pas de résultats probants. Bien que le délit soit possible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende la France perdrait encore chaque année plus de 20 000 km de haie par an, essentiellement dans les zones d'agriculture industrielle. Et les choses ne vont pas s'améliorer ! suite au mouvement récent des agriculteurs, l'état préparera un allègement des contraintes ...

La carotte ...

Plusieurs initiatives au niveau européen, français, au niveau des régions, des associations etc existent depuis plusieurs années avec pour but de favoriser la plantation de nouvelles haies. Parmi les dispositifs mis en place par le gouvernement figurent les trames vertes et bleues². Cette initiative est dans la lignée de l'objectif que s'est fixée l'UE en 2024 « pour restaurer les écosystèmes dégradés au sein de l'Union d'ici 2050 »³.

La trame verte et bleue (TVB)

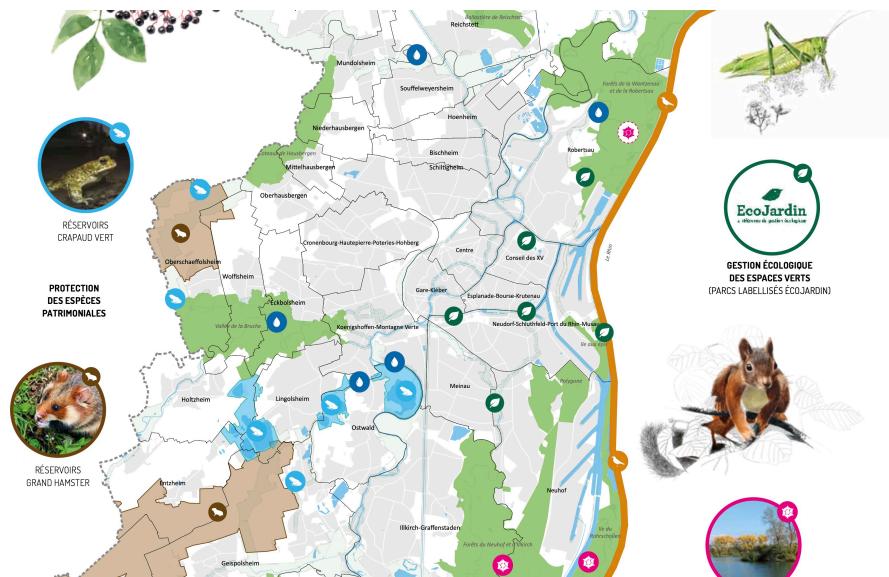
L'expression « Trame verte et bleue » est issue du Grenelle de l'environnement (en 2007). L'objectif de la TVB est d'établir des liens écologiques (des continuités) entre les îlots d'habitats naturels semi-naturels ou cultivés, de créer des « ponts » de végétation et d'espaces aquatiques pour faciliter la biodiversité. Les projets TVB sont au service d'une démarche globale visant à construire un plan de restauration de la biodiversité à long terme sur un territoire.



création de haie (Vitry-le-croisé, photo LPO A.S. Gadot)

Qui replante ?

Les associations, les établissements publics, les collectivités territoriales, les entreprises, des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs peuvent se lancer dans un projet de construction de haies dans le cadre



Le programme de trame verte et bleue de Strasbourg

de la TVB et en obtenir le financement. Le processus est très cadré avec la constitution d'un projet, la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité existante, d'une cartographie des corridors à conserver ou à créer, etc.

TVB, définition ...



(image : trameverteetbleue.fr)

« La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. » . Simple. 😊

Les contraintes

Les réalisations doivent évidemment respecter la réglementation (distance par rapport aux limites de terrain, autorisation des mairies etc.). Les espèces plantées sont préconisées par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou autre autorité compétente localement. Ce sont des essences sauvages locales, donc spécifiques à chaque lieu géographique et à la nature de son sol⁴. Les porteurs du projet doivent s'associer à des partenaires ayant cette compétence (LPO, Alsace Nature ...

par exemple) qui assurera la maîtrise d'œuvre et les démarches auprès des autorités et apportera l'expertise nécessaire. Les haies prennent de la place. Il faut compter jusqu'à 5 mètres de large pour une haie double à maturité, à quoi s'ajoute la distance par rapport aux limites etc.

Le financement

Le financement est assuré par l'état, un reste à charge de 10% est néanmoins refacturé au bénéficiaire du projet. Il faut compter quelques dizaines d'euros par mètre linéaire de haies.

L'entretien

Selon la nature de la haie, une stratégie d'entretien sera préconisée par les experts. La haie doit néanmoins garder son aspect naturel. (Il est évidemment interdit d'intervenir sur les haies quelles qu'elles soient entre le 1er mars et le 31 août pour ne pas perturber la nidification).

Les projets en Alsace

Il y a autour de nous de nombreux projets de création de haies dans le cadre de la TVB : le tour du Champ du Feu (4 km de haies, 2000 arbres fruitiers déjà plantés), Strasbourg Eurométropole (voir illustration), Villé, les projets des haies vives d'Alsace⁵ ...

Conclusion

Bien sûr, les alsaciens n'ont pas attendu l'arrivée de la TVB pour replanter des haies et des arbres fruitiers. Les associations d'arboriculture et de jardinage notamment ont depuis longtemps agi avec leur propres moyens, quelquefois soutenus par des financements publics (départements,

² <https://www.trameverteetbleue.fr/>

³ ibid.

⁴ <https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/liste-des-espèces-recommandées-pour-la-plantation-de-haies/>

⁵ <https://haies-vives-alsace.org/>

région). Les chasseurs sont également actifs dans le domaine en profitant du financement direct de l'état⁶. Si ces actions sont toutes à encourager, on peut malheureusement prévoir que les petits efforts privés ne compenseront pas les centaines de kilomètres de haies détruites par l'industrie agricole dans les grandes régions de production, sans parler de celles promises à la destruction.

Denis Gadot
egavar.alsace@gmail.com
<https://www.egavar.fr>

Sources : LPO Champagne-Ardennes, Bio diversité Grand-Est, tramevertetbleue.fr

⁶ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230713-Soutiens-publics-aux-federations-chasseurs-synthese.pdf>